



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/53/189 B
13 avril 1999

Cinquante-troisième session
Point 94, c, de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sans renvoi à une grande commission (A/53/L.76)]

53/189. Application des décisions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement

B*

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 51/183 du 16 décembre 1996, 52/202 du 18 décembre 1997 et 53/189 du 15 décembre 1998,

Notant l'importance de la décision qu'elle a prise à sa dix-neuvième session extraordinaire¹ de tenir une session extraordinaire de deux jours à New York en septembre 1999,

Décide de tenir les 27 et 28 septembre 1999 la session extraordinaire au cours de laquelle elle procédera à un examen et une évaluation en profondeur de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement².

*97^e séance plénière
7 avril 1999*

* En conséquence, la résolution 53/189 du 15 décembre 1998 devient résolution 53/189 A.

¹ Voir résolution S-19/2, annexe, par. 71.

² *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 25 avril-6 mai 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.94.I.18 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.